

FRENCH

# INDEMNITÉ DE MATERNITÉ

## SI VOUS DEMANDEZ L'ASILE ET RECEVEZ UNE AIDE EN MATIÈRE D'ASILE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR:

Vous pouvez demander une allocation de maternité unique de 300 £ si votre bébé doit accoucher dans 8 semaines ou moins, ou si votre bébé a moins de 6 semaines.

### SI L'ASILE VOUS A ÉTÉ REFUSÉ

Vous pouvez demander une allocation de maternité unique de 250 £ si votre bébé doit accoucher dans 8 semaines ou moins, ou si votre bébé a moins de 6 semaines.

## AUCUN RECOURS AUX FONDS PUBLICS NRPF

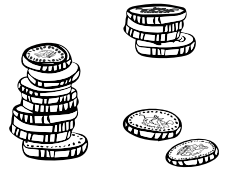
Il n'est généralement pas possible de recevoir l'allocation de maternité si vous bénéficiez du NRPF. Demandez conseil à Migrant Help ou [maternityaction.org.uk/advice/no-recourse-to-public-funds-money-for-parents-and-babies](http://maternityaction.org.uk/advice/no-recourse-to-public-funds-money-for-parents-and-babies)

## DEMANDER L'ALLOCATION DE MATERNITÉ (300 £)

Vous demandez l'allocation de maternité de la même manière, que vous soyez toujours demandeuse d'asile ou que l'asile vous ait été refusé.

Pour bénéficier de votre allocation de maternité, vous devez récupérer votre formulaire MatB1 auprès de votre médecin généraliste. Remplissez autant d'informations que possible - votre sage-

femme peut vous aider. Votre sage-femme doit signer le formulaire.

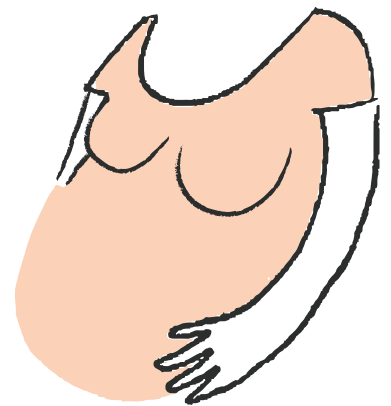


Ensuite, appelez Migrant Help pour obtenir un lien. Téléchargez une photo des deux côtés du formulaire sur ce lien. Le paiement est de 300 £. Ce formulaire doit être téléchargé sur Migrant Help entre 32 semaines de grossesse et 6 semaines après la naissance du bébé.

## DEMANDER VOTRE PAIEMENT DE MATERNITÉ SUPPLÉMENTAIRE (3 £ PAR SEMAINE)

Vous pouvez demander l'indemnité de maternité hebdomadaire supplémentaire en même temps que votre demande d'aide en matière d'asile. Cela représente 3 £ supplémentaires par semaine.



Si vous tombez enceinte après avoir déposé une demande d'aide à l'asile, vous pouvez obtenir des informations sur la demande d'allocation de maternité auprès de l'équipe d'accompagnement qui a traité votre demande d'aide à l'asile:

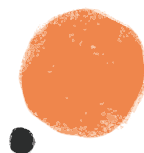


## L'ÉQUIPE D'ASSISTANCE

Aide aux migrants Téléphone : 0808 801 0503  
Du lundi au vendredi, de 8h à 20h  
(Service 24 heures sur 24 en cas d'urgence)

## FURTHER INFORMATION

 [happybabycommunity.org.uk](http://happybabycommunity.org.uk)  
 07394 609388



# HAPPY BABY COMMUNITY